

Nomenclature Générale des Actes Professionnels – Orthophonie

Affichage obligatoire

Mise à Jour 26 janvier 2024

Bilan avec compte-rendu écrit obligatoire		
Désignation de l'acte	Coefficient AMO	Coût unitaire
Bilan de prévention et d'accompagnement parental	AMO 20	52.00 €
Bilan de la déglutition et des fonctions vélo-tubotympaniques	AMO 26	67.60 €
Bilan de la phonation	AMO 34	88.40 €
Bilan des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité	AMO 34	88.40 €
Bilan de la communication et du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition de la communication et du langage écrit	AMO 34	88.40 €
Bilan de la communication et du langage écrit	AMO 34	88.40 €
Bilan de la cognition mathématique	AMO 34	88.40 €
Bilan des troubles d'origine neurologique	AMO 40	104.00 €
Bilan des bégaiements et des autres troubles de la fluence	AMO 40	104.00 €
Bilan de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteur, sensoriel et/ou déficiences intellectuelles, des paralysies cérébrales, des troubles du spectre de l'autisme, des maladies génétiques et de la surdité	AMO 40	104.00 €

En cas de bilan orthophonique de renouvellement, la cotation du bilan est minorée de 30 %.

Rééducation individuelle		
<i>Pour ces actes, la séance doit avoir une durée minimale de 30 minutes, sauf mention particulière.</i>		
<i>La première série de 30 séances est renouvelable par séries de 20 séances au maximum.</i>		
Désignation de l'acte, par séance	Coefficient AMO	Coût unitaire
Rééducation des troubles de l'articulation	AMO 9.7	25.22 €
Rééducation de la déglutition dysfonctionnelle	AMO 9.8	25.48 €
Rééducation vélo-tubo-tympanique	AMO 9.9	25.74 €

Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, et les dyskinésies laryngées	AMO 11.4	29.64 €
Rééducation des dysphagies	AMO 12.8	33.28 €
Rééducation des anomalies des fonctions oro-myofaciales et de l'oralité	AMO 13.5	35.10 €
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire	AMO 13	33.80 €
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit	AMO 11.6	30.16 €
Rééducation des troubles de la cognition mathématique	AMO 11.7	30.42 €
Rééducation des troubles du graphisme et de l'écriture	AMO 11.5	29.90 €
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral – pour un patient de 3 à 6 ans inclus	AMO12.1	31.46 €
	AMO 12.6	32.76 €
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence	AMO 12.2	31.72 €
Réadaptation à la communication dans les surdités acquises appareillées et/ou éducation à la pratique de la lecture labiale	AMO 12	31.20 €

Rééducation individuelle

Pour ces actes, la séance doit avoir une durée minimale de 30 minutes, sauf mention particulière.

La première série de 50 séances est renouvelable par séries de 50 séances au maximum.

Désignation de l'acte, par séance	Coefficient AMO	Coût unitaire
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps moteur, sensoriel et/ou les déficiences intellectuelles (inclus paralysie cérébrale, troubles du spectre de l'autisme et maladies génétiques),	AMO 13.8	35.88 €

Rééducation individuelle

Pour ces actes, la séance doit avoir une durée minimale de 45 minutes, ne pouvant être inférieure à 30 minutes, sauf mention particulière.

La première série de 30 séances est renouvelable par séries de 20 séances au maximum.

Désignation de l'acte, par séance	Coefficient AMO	Coût unitaire
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myofaciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques d'origine vasculaire, tumorale ou post traumatique	AMO 15.7	40.82 €
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myofaciales chez les patients atteints de pathologies neurodégénératives	AMO 15.6	40.56 €
Rééducation des dysphasies	AMO 14	36.40 €
Démutisation, rééducation ou conservation de la communication, du langage et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire	AMO 15.4	40.04 €

Rééducation nécessitant des techniques de groupe

Cette rééducation doit être dispensée à raison d'au moins un praticien pour quatre personnes.

Il est conseillé de constituer des groupes de gravité homogène.

Par première série de 30 séances d'une durée minimale d'une heure, renouvelable par séries de 20 séances au maximum

Désignation de l'acte, par séance	Coefficient AMO	Coût unitaire
Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle	AMO 9	23.40 €
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne		
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit		
Rééducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-mathématique,		
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral		
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence		
Éducation à la pratique de la lecture labiale		
Rééducation des dysphasies		
Rééducation de la communication et du langage dans les aphasies		
Rééducation des troubles de la communication et du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques		
Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neurodégénératives		
Démutisation dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire		
Rééducation ou conservation de la communication, du langage et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire		

--

Indemnités et forfaits	
Majoration enfant de moins de 3 ans	6 € / acte de rééducation
Forfait post-hospitalisation	100 €
Forfait handicap	50 €
Télé expertise (RQD)	10 €
PCO	50 €
Visite à domicile	
<i>(la mention « à domicile » doit figurer sur la prescription médicale)</i>	
Indemnité Forfaitaire de Déplacement (IFD)	2.50 €
Indemnité Kilométrique (IK) - plaine	0.38 €/ km
Indemnité Kilométrique (IK) - montagne	0.61 € / km
Indemnité Kilométrique (IK) – à pieds, à ski	3.35 € / km
Indemnité Forfaitaire de déplacement Sortie d'hospitalisation (IFS)	4€
Indemnité Forfaitaire de Neurologique (IFN)	4 €

Texte conventionnel complet ici : <https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/consultations-actes/nomenclatures-codage/ngap>